



Envoyé en préfecture le 13/12/2016
Reçu en préfecture le 13/12/2016
Affiché le *13/12/16* *SLG*
ID : 045-200005932-20161206-2016_8_91-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 Décembre 2016

91/16

Date d'affichage : 13 décembre 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 6 Décembre 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 Novembre 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, Mme Véronique DALLEAU,

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT

Absents excusés : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Tarifs du SPANC à compter de 2017.

Depuis la création du service en 2008, les prix n'ont connu aucune augmentation. En parallèle, les charges salariales ont augmenté, les dépenses de fonctionnement aussi, et la voiture de service vient de passer les 160 000 km, on peut déjà anticiper le changement futur du véhicule.

Par ailleurs, afin d'éviter un trop grand nombre d'absents lors des visites de contrôles de bon fonctionnement, il est proposé de mettre en place un dédommagement des frais de déplacement du SPANC en cas d'absence de l'utilisateur ou de son représentant. En effet, si l'utilisateur n'est pas présent au rendez-vous, cela engendre une perte de temps pour le technicien et une perte d'efficacité et de rentabilité pour le service. Une facture de 20 € sera ainsi envoyée au propriétaire de l'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les nouveaux tarifs du SPANC, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

- 180 € pour un contrôle de conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation (160 € auparavant) ;
- 130 € pour un contrôle périodique de bon fonctionnement (120 € auparavant) ;
- 130 € pour un contrôle lié à une vente (120 € auparavant).

Pour le contrôle de bonne conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation, le paiement de la redevance se fera en deux temps :

- 90 € suite au contrôle de bonne conception ;
90 € suite au contrôle de bonne exécution.

Envoyé en préfecture le 13/12/2016
Reçu en préfecture le 13/12/2016
Affiché le 
ID : 045-200005932-20161206-2016_8_91-DE

FIXE à 20,00 € (nouveau Tarif) la compensation pour un déplacement du SPANC sans visite, en raison de l'absence de l'utilisateur.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 13/12/16